

Le 23 juillet 2020

Objet : Nouveau Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée

À tous les titulaires de permis de foyers de soins de longue durée,

La présente fait suite à la récente lettre de l'honorable D^{re} Merrilee Fullerton, ministre des Soins de longue durée, vous informant que le ministère des Soins de longue durée (le « ministère ») procède au lancement d'un nouveau Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée (le programme) afin d'aider les foyers de soins de longue durée à maintenir leurs établissements dans un état optimal tout en assurant la sécurité de leurs résidents.

Le nouveau programme remplace de façon efficace la prime de conformité structurelle de 1999 (PCS-1999), versée en vertu de la *Politique de financement des coûts de construction des foyers de soins de longue durée d'avril 1999*. Le nouveau programme s'adresse aux anciens bénéficiaires de la PCS-1999 et à d'autres foyers de soins de longue durée dont les lits ne reçoivent pas d'autres formes de financement en lien avec les immobilisations (p ex., la subvention relative au financement des coûts de construction (SFC) versée en vertu d'une entente d'aménagement conclue entre l'exploitant et le ministère, ou la prime de conformité structurelle de 2009 (PCS-2009) versée en vertu des *primes de conformité structurelle pour les projets de réaménagement autofinancés, 2009*. Pour faire en sorte qu'il n'y ait aucune lacune dans le financement, le nouveau programme entrera en vigueur le 1^{er} avril 2020, ce qui coïncide avec la fin de la PCS-1999, et s'échelonnera sur quatre ans.

Le ministère engage jusqu'à 22,8 millions de dollars dans ce programme. Le financement sera offert aux exploitants admissibles qui sont parties à une lettre d'entente de financement direct du ministère pour les foyers de soins de longue durée (entente de financement direct ou EFD).

Approche en matière de financement

Dans le but d'aider les foyers de soins de longue durée à prévoir et à s'ajuster en prévision de futures priorités pour des immobilisations mineures, le programme s'échelonnera sur quatre ans :

- Au cours de la première année, le programme s'adressera uniquement aux établissements qui ont reçu la PCS-1999 en date du 31 mars 2020. Ces établissements recevront la même allocation que leur PCS -1999 pour l'exercice 2020-2021. Aucun autre foyer ne recevra le financement pour immobilisations mineures (IM) durant la première année.

- De la deuxième à la quatrième année, le financement sera élargi au moyen de l'approche mise en place afin d'inclure les anciens bénéficiaires de la PCS-1999 ainsi que d'autres foyers de soins de longue durée possédant des lits admissibles, qui s'entendent de lits ne recevant pas d'autres formes de financement en lien avec les immobilisations (SFC ou PCS-2009) en date du 31 mars 2020.

Une fois le nouveau modèle de financement entièrement mis en place, tous les foyers admissibles recevront une allocation de 5 000 \$ en plus d'une indemnité quotidienne de 1,42 \$ pour chaque lit admissible. L'allocation de base de 5 000 \$ garantira que tous les titulaires de permis admissibles reçoivent une allocation minimale qui fera en sorte d'aider les foyers plus petits comptant moins de lits, tandis que la partie indemnité quotidienne permettra d'aider les plus gros foyers.

Critères d'admissibilité des dépenses

Le nouveau programme inclut des critères d'admissibilité des dépenses qui permettent d'utiliser le financement pour des projets d'immobilisations mineures conçus pour améliorer ou prolonger la vie d'établissements existants. Les foyers auront la latitude de choisir la façon dont ils utiliseront leur allocation annuelle à même la liste des dépenses pour immobilisations mineures admissibles.

Tous les foyers admissibles qui pouvaient installer la climatisation au cours de l'été 2020 pour faire en sorte que les résidents n'aient pas à se regrouper pour se rafraîchir doivent considérer cette mesure comme étant une priorité pour l'utilisation du financement octroyé.

Les détails sur l'approche échelonnée en matière de financement, les critères d'admissibilité des dépenses ainsi que les modalités et les exigences en matière de responsabilisation sont décrits dans la *Politique de financement en vertu du Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée* ci-jointe. Cette politique sera également accessible sur le site Web public du ministère dans un avenir rapproché.

À compter du 1^{er} avril 2020, la politique constitue le principal document de politique applicable du ministère concernant le Programme d'immobilisations mineures pour le secteur des soins de longue durée en vertu de l'Annexe A de la lettre d'entente de financement direct du ministère pour les foyers de soins de longue durée (entente de financement direct ou EFD) conclue entre chaque exploitant de foyer de soins de longue durée et le ministère.

Si vous avez des questions ou si vous avez besoin de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le ministère par courriel à l'adresse LTC.Info@ontario.ca.

Merci de votre service et de votre dévouement continu en appui à l'engagement de notre gouvernement visant à transformer les soins de longue durée en Ontario, en particulier durant cette période sans précédent, alors que nous travaillons ensemble à mettre en œuvre des mesures améliorées pour freiner la propagation de la COVID-19 dans les foyers de soins de longue durée.

Veillez agréer l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sheila Bristo
Sous-ministre adjointe
Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Ministère des Soins de longue durée

Pièce jointe

c. c.

Richard Steele, sous-ministre, Ministère des Soins de longue durée
Donna Duncan, directrice générale, Ontario Long-Term Care Home Association
Lisa Levin, directrice générale, AdvantAge Ontario
Scott McLeod, directeur général, Réseau local d'intégration des services de santé, région du Centre
Renato Discenza, directeur général, Réseau local d'intégration des services de santé, région de l'Est
D^{re} Rhonda Crocker Ellacott, directrice générale, Réseau local d'intégration des services de santé, région du Nord
Tess Romain, directrice générale, Réseau local d'intégration des services de santé, région de Toronto
Bruce Lauckner, directeur général, Réseau local d'intégration des services de santé, région de l'Ouest
Brian Pollard, sous-ministre adjoint, Division de l'optimisation des immobilisations dans le secteur des soins de longue durée
Janet Hope, sous-ministre adjoint, Division des politiques en matière de soins de longue durée
Jim Yuill, directeur, Direction de la gestion financière
Abby Dwosh, directrice, Direction des programmes et du financement
Jeffrey Graham, directeur intérimaire, Direction de la surveillance financière et de la performance